

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 22 JUIN 2016**

L'an **deux mille seize** et le **vingt-deux** du mois **de juin** à **18 heures et 10 minutes**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 juin 2016**.

Date d'affichage : **16 juin 2016**.

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO –

MM. Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL -

**Absents représentés :**

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Lionel VOGEL –

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. Serge VASELLI –

**Secrétaire de séance :** M. Serge VASELLI –

**DELIBERATION N° 2016/32    Pour : 10    Contre : 00    Abstention : 00**

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en ce qui concerne l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « La Rabassière » (ALSH), et afin d'encaisser les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), il convient d'établir et de signer une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement des prestations de service pour :

- l'accueil extrascolaire ;
- l'accueil périscolaire ;
- l'accueil des jeunes ;
- et l'Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs (ASRE) ;

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention d'objectifs et de financement.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement pour les prestations de service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « La Rabassière » pour l'accueil extrascolaire, périscolaire, l'accueil des jeunes et pour l'aide spécifique aux rythmes éducatifs, telle que proposée par la CAF et présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs et de financement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**François GRECO**